

**CASTELCULIER**  
**COMPTE-RENDU**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 SEPTEMBRE 2015**

---

19 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, M. BONNET,  
Mmes BATTISTUZZI, DELPECH, MM BRULÉ, LECLERCQ, MILHOUD,  
Mmes PRADAL, CASTAGNÉ, M. DOULUT, Mmes GUTIERREZ, CAVAL.  
Mme BEDIN pouvoir donné à Mme BARTHE  
M. SABATINO pouvoir donné à Mme CAVAL  
LARROUMET pouvoir donné à Mme BATTISTUZZI  
DAVIGHI pouvoir donné à Mme JUTTAUD

0 ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

**Le compte-rendu du C.M. du 7 juillet 2015, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.**

Le Maire propose au C.M. l'ajout de trois points suivants à l'ordre du jour du C.M. :

- Renouvellement du contrat enfance jeunesse jusqu'à six ans du 01 janvier 2015 au 31/12/2019
- Participation pour sorties Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Pitchounets » pour les vacances de Toussaint
- Délibération pour instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Le C.M., à l'unanimité, accepte de compléter le présent ordre du jour par les trois points mentionnés.

**67 – ELABORATION AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à déposer son Agenda d'Accessibilité Programmée afin d'échelonner dans le temps les travaux de mises en conformité à la réglementation relative à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public appartenant à la Commune de CASTELCULIER, auprès de la DDT 47.

**68 – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX N° 2015/04 RELATIF A L'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE L'ENTREE DE BOURG ET GIRATOIRE 8 A CASTELCULIER**

Le C.M. autorise, à l'unanimité, la SEM 47, en qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la Commune, de signer l'avenant au marché de travaux n° 2015/04 relatif au lot n° 3 pour l'aménagement et la sécurisation de l'entrée de bourg et du giratoire 8.

Le coût total du marché passe de 20 633.76 € HT à 22 238.76 € HT (Ent. AEV PAYSAGES : 1 605 € H.T).

.../...

## **69 – CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE CASTELCULIER : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT**

A l'unanimité, le C.M. approuve la convention de concession pour le service public de distribution de gaz naturel, le cahier des charges et ses annexes à intervenir avec Gaz réseaux Distribution France (GrDF). La nouvelle convention de concession remplacera la précédente convention signée le 30.01.1987 et prendra effet à compter de sa signature et ce, pour une durée de 30 ans.

## **70 – TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Le C.M. décide, à l'unanimité, de modifier la délibération du 16.07.2014, portant classement de voies communales dans le domaine public routier communal, suite à une erreur matérielle sur la longueur de voies qui s'élève à 34 351 ml avec une superficie de voies à caractère de place inchangée de 11 846 m<sup>2</sup>.

## **71 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

A l'unanimité, le C.M. soutient la demande de l'AMF pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier de manière à sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.

Il est également demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement)
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

## **72 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE LA ROCAL POUR LE PROJET JOURNEE MEDIEVALE**

A l'unanimité, le C.M. décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au Collège La Rocal de BON-ENCONTRE pour l'organisation d'une journée médiévale avec les classes de 5<sup>ème</sup> pour l'année scolaire 2015 – 2016.

## **73 – CONVENTION RELATIVE A LA PREPARATION DE L'INTEGRATION DE CASTELCULIER AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Le C.M., à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative à la préparation de l'intégration de CASTELCULIER au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec l'Agglomération d'AGEN.

.../...

## **74 – ENTRETIENS PROFESSIONNELS ANNUEL D’EVALUATION DU PERSONNEL**

A l’unanimité, le C.M. décide que les critères servant de base à l’appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l’entretien professionnel mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 portent sur :

- les résultats professionnels obtenus par l’agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d’encadrement ou d’expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d’un niveau supérieur
- la manière de servir
- les qualités des services rendus

## **75 – REGIME INDEMNITAIRE**

Le C.M., à l’unanimité, décide de confirmer et d’améliorer le régime indemnitaire des agents titulaires et stagiaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. Les indemnités versées aux agents à temps partiel et à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps hebdomadaire, les taux des indemnités et primes évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires et les attributions individuelles feront l’objet d’un arrêté du maire.

## **76 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES AU PROFIT DE L’ASSOCIATION « LE MIROIR DE SOIE »**

Le C.M. décide, à l’unanimité, de renouveler la mise à disposition de la Salle des Fêtes à l’Association « Le Miroir de Soie », durant la saison 2015/2016 les mardis de 18 h. à 19 h 30, moyennant une participation forfaitaire annuelle de 175 € à verser en début de saison, soit avant le 30.09.2015.

## **77 – CONVENTION D’UTILISATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE DE CASTELCULIER PAR TROIS ASSISTANTES MATERNELLES**

A l’unanimité, le C.M. autorise le Maire à signer la convention d’utilisation des locaux de la salle associative avec trois assistantes maternelles (Mmes BERTRAND Gaëlle, LABRE Marcelle, LAVANCEAU Cyrille), tous les mardis de 10 h à 11 h 30 afin d’organiser des activités pour environ 25 enfants.

## **78 – REGLEMENT SOLDE FRAIS CESSION**

Suite à la cession amiable de la voirie privée du lotissement Le Castel de la SCI CARPHI à la Commune, Maître AUGARDE Olivier a procédé au règlement du solde des frais de la cession d’un montant de 11.40 €.

## **79 – RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

A l’unanimité, le C.M. décide de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et autorise le Maire à signer ce contrat avec la CAF en regroupement avec la Commune de Saint-Pierre-de-Clairac.

.../...

## **80 – PARTICIPATION SORTIES ACCUEIL DE LOISIRS «LES PITCHOUNETS»**

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pendant les vacances d'octobre 2015, pour les sorties suivantes :

. sortie au Parc animalier Happy Forest.....	3 €
. sortie à Aventur'Land l'île au trésor.....	4 €
. sortie à Monster Games Laser.....	4 €

## **81 – INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE**

A l'unanimité, le C.M., décide que les clôtures édifiées sur le territoire communal sont soumises à déclaration préalable. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

## **ASSOCIATION PUYMIROL - SAINT PIERRE DE CLAIRAC, NATURE ORIENTATION**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande émanant du Président Monsieur Stéphane RODRIGUES qui souhaite installer le siège social de son association à la Mairie de CASTELCULIER, cela pour diverses raisons.

L'association organise fréquemment des animations sur CASTELCULIER ce qui faciliterait leurs activités sur la commune, comme par exemple le grand week-end sport nature organisé les 14 et 15 novembre 2015.

C'est une association dynamique qui accueille de nombreux enfants et adultes castelfondais et cumule de très bons résultats au niveau régional et national.

L'association pourra également intervenir gratuitement sur les TAP de CASTELCULIER.

Elle n'a pas de besoin de local en disposant un sur la commune de SAINT PIERRE DE CLAIRAC et demanderait une subvention à hauteur de 500 € pour 2016.

Cette association modifiera les statuts par le changement du siège social et modifiera l'appellation de son association en faisant figurer CASTELCULIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, est favorable d'accueillir le siège social de cette association à la Mairie de CASTELCULIER et de prévoir le versement d'une subvention sur le budget 2016.

## **REFUGIES**

Monsieur le Maire rappelle le contexte actuel des réfugiés en précisant que l'Amicale des Maires de France a positionné l'accueil sur les grandes communes car il faut prévoir, outre le logement, un accompagnement social, financier, au niveau de la santé etc...

La ville d'AGEN après délibération du 19 septembre 2015, a pris une position pour accueillir les réfugiés. Pour CASTELCULIER, la commune ne dispose pas de logement vacant. Par contre, si une personne souhaite avoir des renseignements sur l'accueil des réfugiés, il faut l'orienter vers la commune d'AGEN.

.../...

## ADMR

Monsieur le Maire indique que Madame Ghislaine ROMANO a remis sa démission en tant que Présidente à l'ADMR de PUYMIROL et suite à la démission d'autres membres, il y a 4 membres du CCAS de CASTELCULIER qui se sont portés candidats pour faire partie du Conseil d'Administration de l'association.

Il s'agit de Pascal BRULÉ, Maryse MALVY, Sophie ROBBE et Régine BEDIN.

Pour information, 8000 heures de l'ADMR sont exercées sur la commune de CASTELCULIER.

## BILAN DE L'ETE

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints qui font le bilan des activités d'été (marchés gourmands, forum des associations, soirées castelfondaises...)

## ANOPEX

Pour rappel, la remise du drapeau de l'ANOPEX se fera le samedi 24 octobre à 17h place de la mairie.

## TRAVAUX

Jean-Louis LARROUMET, adjoint aux travaux fait part des divers travaux réalisés ou en cours sur la commune :

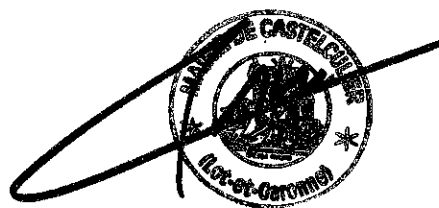
- travaux liés à l'accessibilité réalisés aux écoles cet été
- réfection des trottoirs du lotissement les Boulbènes
- début de l'aménagement de la ZAC de Carbounères sur le terrain qui appartenait aux armées.

Le secrétaire de séance



Corinne BARTHE

Le Maire



Olivier GRIMA